



P R O J E T R E G E N E R A C T I O N

PROJET REGENERATION - ACTIONS D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE

CUP N° E51G25000070009

Rapport(1) Analyse de l'état des lieux
de la forêt du Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en
Cultures Maraîchères de Primeurs de Chott Mariem

Préparé par Dr Saida HAMMAMI
Experte paysagiste

Mercredi 17 Décembre 2025

“Regeneration”

La date de visite le 10 Novembre 2025

PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE

La mini-forêt servant de support au projet Régénération est située dans la partie sud du Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Cultures Maraîchères et de Primeurs de Chott Mariem (CSFPA). Une forêt littorale qui couvre une superficie totale de 2 ha et 5 000 m² ce qui représente le 1/3 de la superficie du centre CSFPA.

Elle se compose de trois grandes entités paysagères :

1. Une forêt d'Eucalyptus et d'Acacia
2. Une pinède
3. Une prairie

La mission consiste à réaliser l'inventaire et l'identification des espèces présentes dans la mini-forêt, à établir le plan d'état des lieux, à concevoir le plan d'aménagement final, ainsi qu'à assurer l'accompagnement et la supervision de la mise en œuvre des travaux d'aménagement.



La Mini Forêt du CSFPA, (Image Satellitaire de Google earth 2025)



COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR....

OBJECTIF

Le présent rapport constitue la première étape du diagnostic écopaysager du site. Cette phase initiale vise à acquérir une connaissance précise et approfondie de l'existant, en identifiant les éléments naturels, paysagers et écologiques qui structurent la mini-forêt.

L'**objectif** est de comprendre le fonctionnement actuel du milieu, ses atouts, ses fragilités et ses dynamiques, afin de fonder les futures interventions sur une base solide, cohérente et scientifiquement argumentée.



“Regeneration”

La date de visite le 10 Novembre 2025

ÉTAT DES LIEUX

Sol sablonneux,
la source d'eau est bien présente à travers, les bassin de recupération des eaux pluviales,
le climat il est aride,
la topographie est légèrement accidentée au niveau des dunes de sable.
Les espèces végétales les plus présentes sont les suivantes:
Eucalyptus, acacia, Lycium, jonc, figuier de barbarie.



LE ZONAGE

Le site est formé de huit zones:

Z1: Zone des Ecalyptus + Acacia + Lycium

Z2: Zone non végétalisée tout au long de la clôture en béton

Z3: Zone Pinède

Z4 : Zone Acacia + cactus + clôture en grillage

Z5: Zone de dune avec des Pins

Z6: Zone haie et grillage

Z7: Zone de dune de sable avec des oléastres, des cactus et des acacias

Z8: Zone de prairie

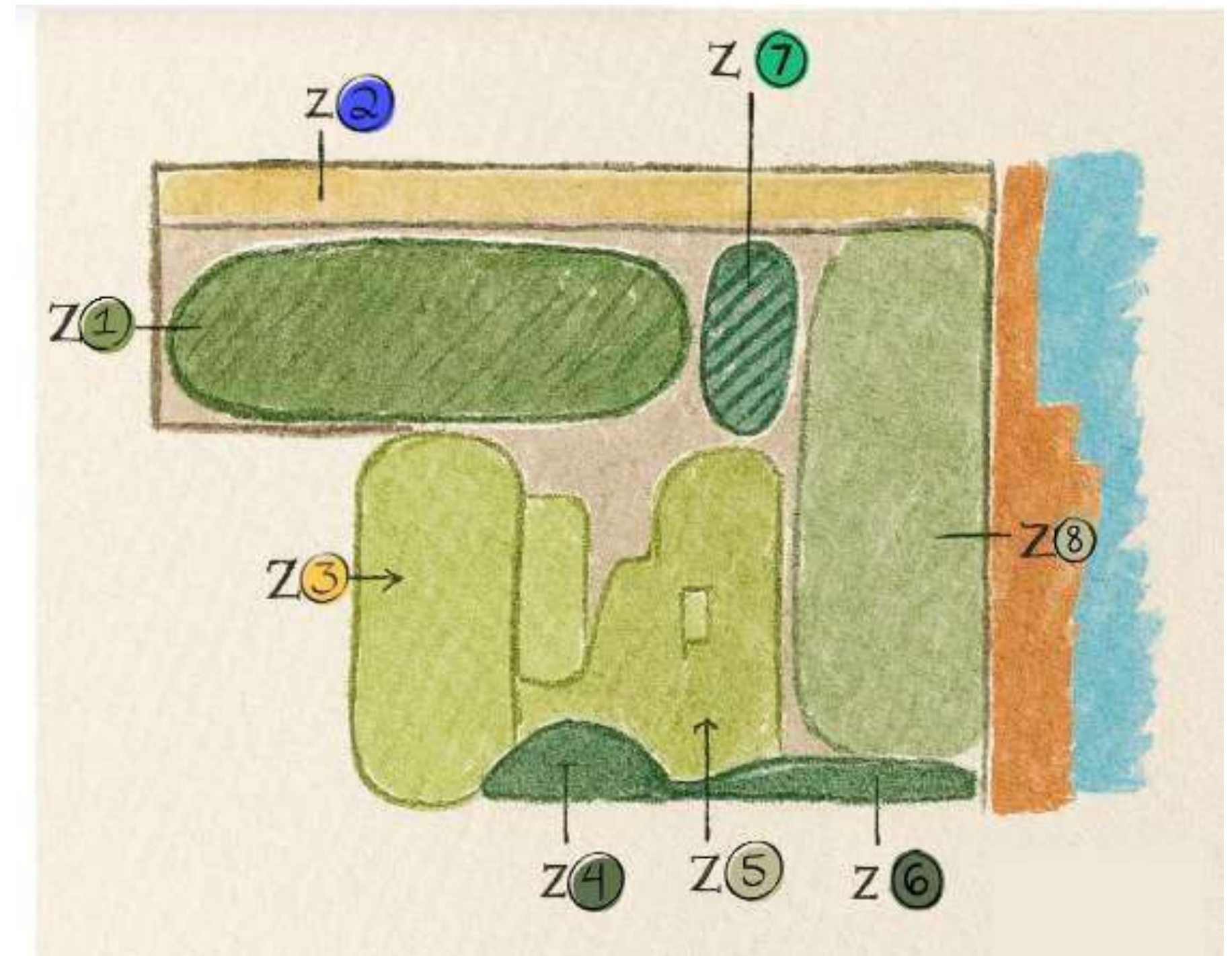
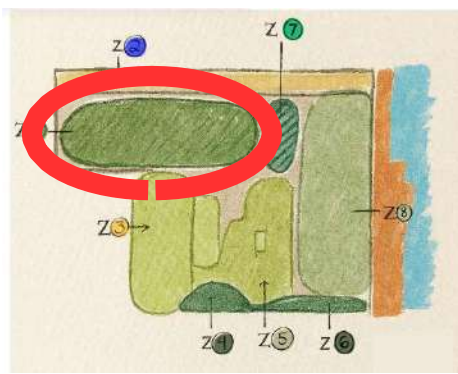
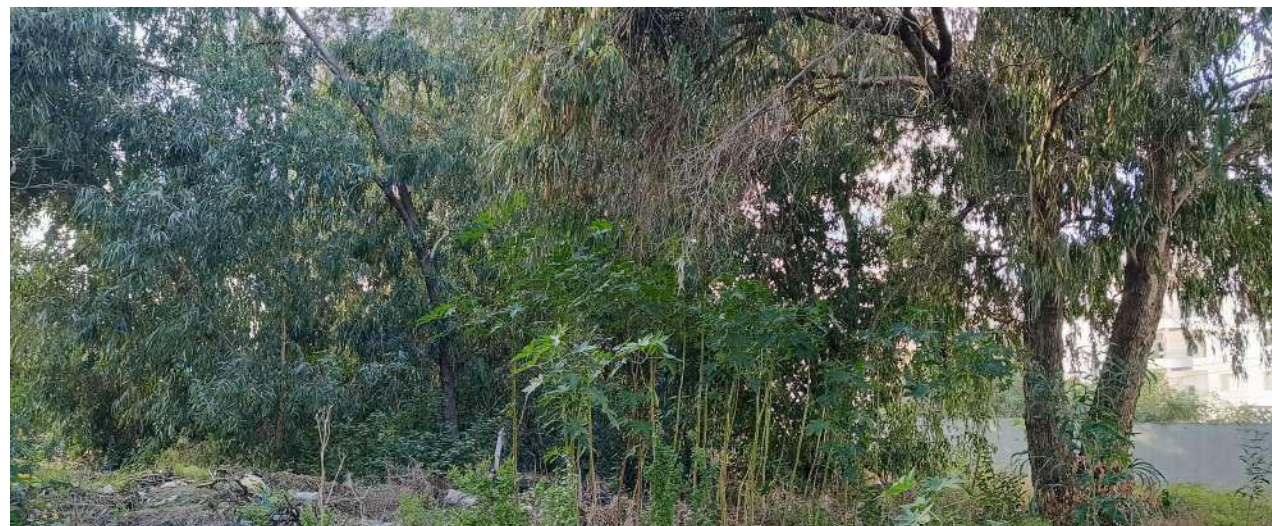


Schéma du zonage de la Mini-forêt

La date de visite le 10 Novembre 2025



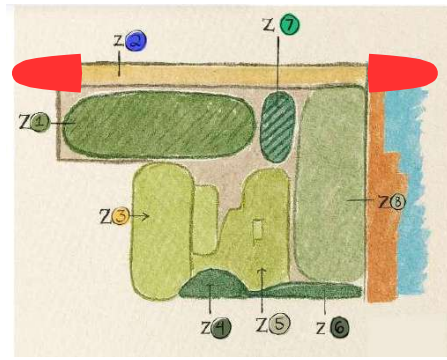
Z1: ZONE DES ECALYPTUS + ACACIA + PIN + LYCIUM



Cette zone couvre une superficie d'environ 6 700 m². Elle est composée principalement d'Eucalyptus et d'Acacia, auxquels s'ajoutent quelques Pins en mauvais état ainsi que des individus de Lycium. La zone présente une légère pente en limite de la dune sableuse correspondant à la zone Z7.

Du côté Est du CSFPA, la zone est délimitée par une clôture minérale en béton.

Dans le cadre du projet, la conservation des Eucalyptus et des Pins est recommandée. Les autres espèces sont à éliminer, conformément au plan d'intervention présenté en fin de rapport.



Z2: ZONE NON VÉGÉTALISÉE TOUT AU LONG DE LA CLÔTURE EN BÉTON

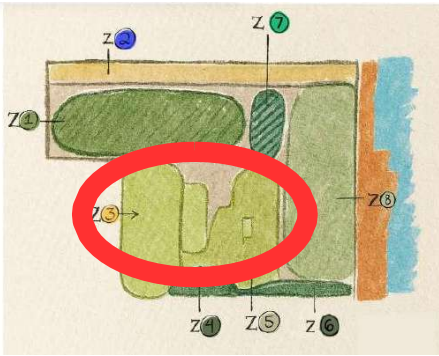


La zone 2 est la partie la plus dégradée et abandonnée du site. Elle sert malheureusement de dépotoir pour les déchets ménagers provenant des habitations collectives et individuelles du quartier adjacent au centre de formation.

Elle s'étend sur une longueur d'environ 225 m et une largeur moyenne de 10 m, soit une superficie d'environ 2 000 m².

La hauteur actuelle de la clôture s'avère insuffisante pour constituer une barrière efficace et empêcher les dépôts sauvages de déchets à l'intérieur du site.



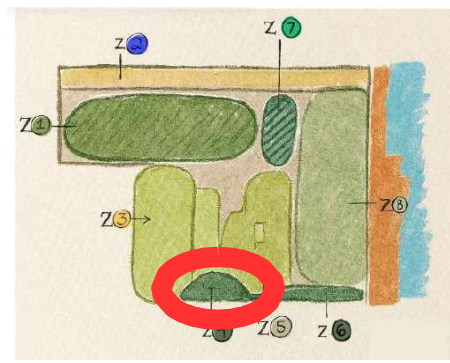


Z3: ZONE PINÈDE



La zone 3 est essentiellement constituée d'une pinède de pin d'Alep (*Pinus halepensis*). La majorité des sujets présentent un état de stress physiologique marqué, principalement dû à leur exposition directe aux embruns marins, aux vents violents, ainsi qu'à une forte densité de plantation engendrant une concurrence accrue pour les ressources (eau, nutriments et lumière).





Z4 : ZONE ACACIA + CACTUS + CLÔTURE EN GRILLAGE



Acacia saligna

La zone 4 occupe une superficie d'environ 400 m². Elle est principalement composée d'arbustes et de cactus attaqués par la cochenille farineuse. Sur son côté Est, elle est délimitée par un grillage en mauvais état, ne permettant pas d'assurer une clôture efficace.



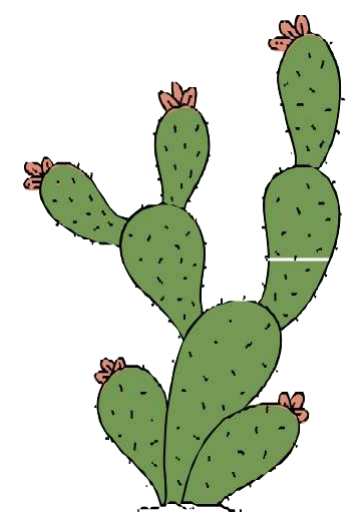
Acacia cyanophylla



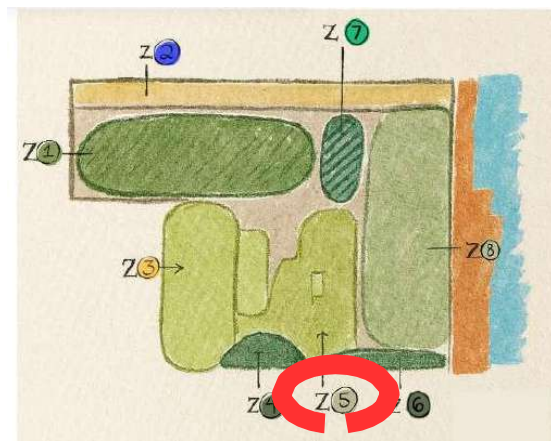
Acacia saligna



Opuntia ficus-indica

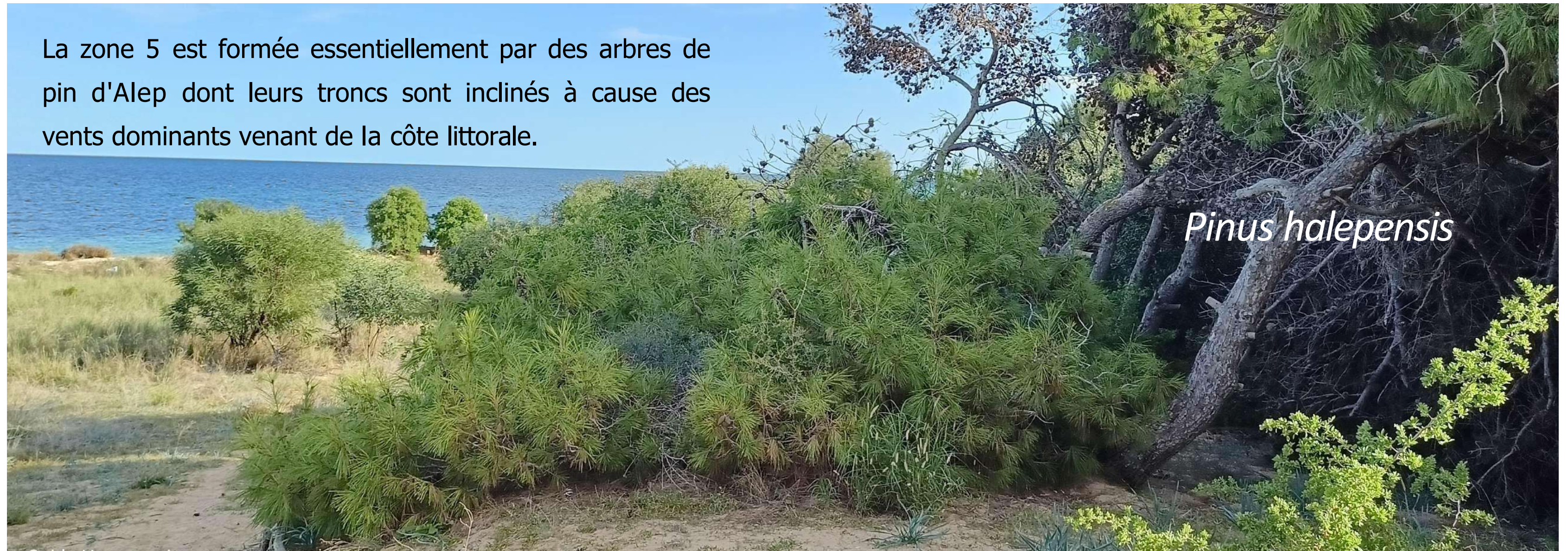


Opuntia ficus-indica



Z5: ZONE DE DUNE AVEC DES PINS

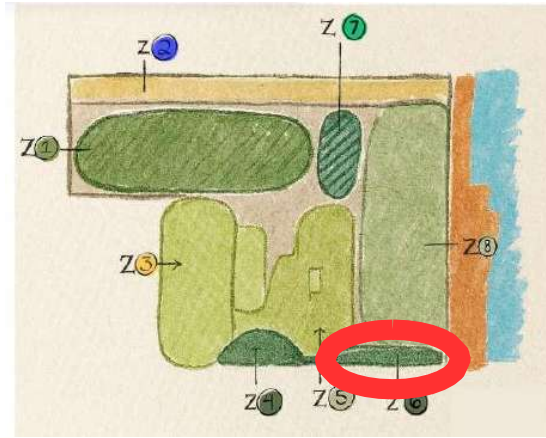
La zone 5 est formée essentiellement par des arbres de pin d'Alep dont leurs troncs sont inclinés à cause des vents dominants venant de la côte littorale.



Pinus halepensis

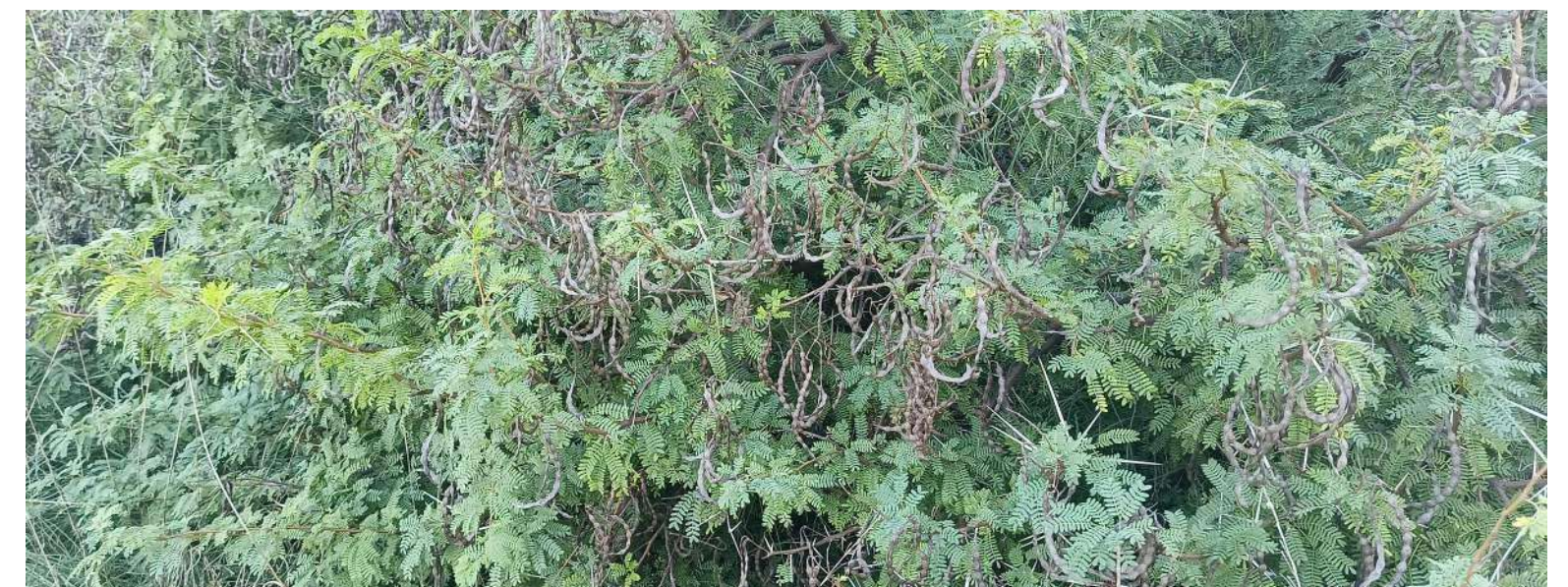


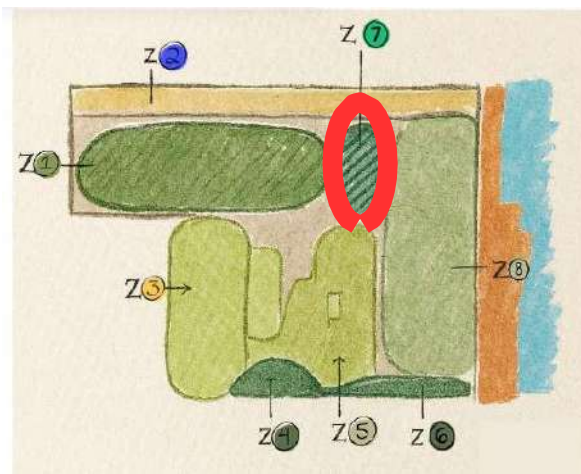
Dune de sable



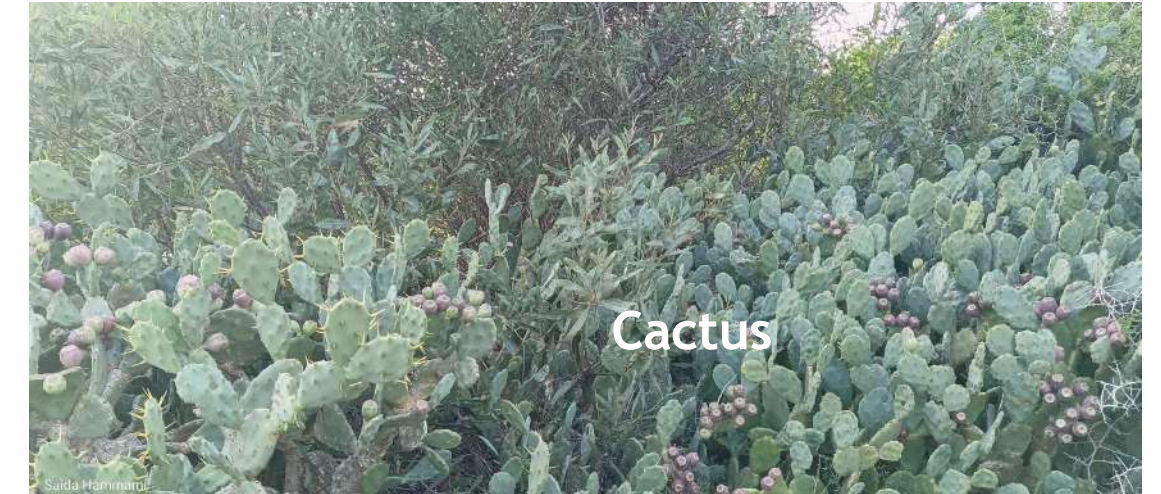
Z6: ZONE HAIE ET GRILLAGE

La zone 6 représente la clôture double de la forêt du côté ouest de la forêt. Elle est formée par des Acacias delbata et d'autres espèces spontanées, ainsi que du grillage métallique dégradé.



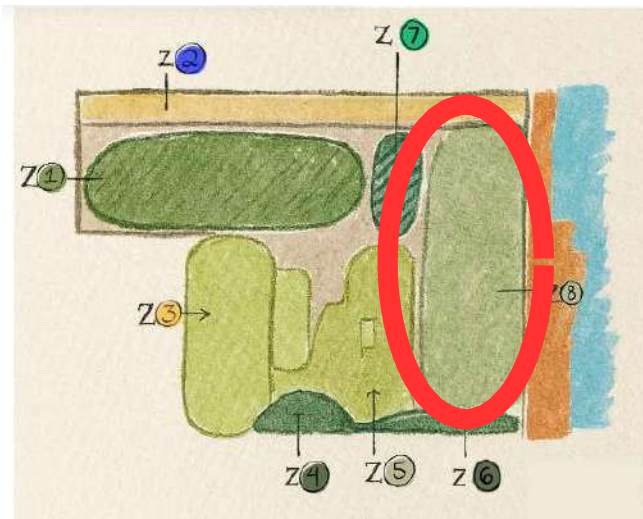


Z7: ZONE DE DUNE DE SABLE AVEC DES OLÉASTRES, DES CACTUS ET DES ACACIAS



La zone 7 est une dune recouverte de Cactus, d'*Acacia saligna*, de Lycium, d'oliastre et Lis maritime. On trouve aussi des débris de végétaux et des déchets plastique.

La date de visite le 10 Novembre 2025



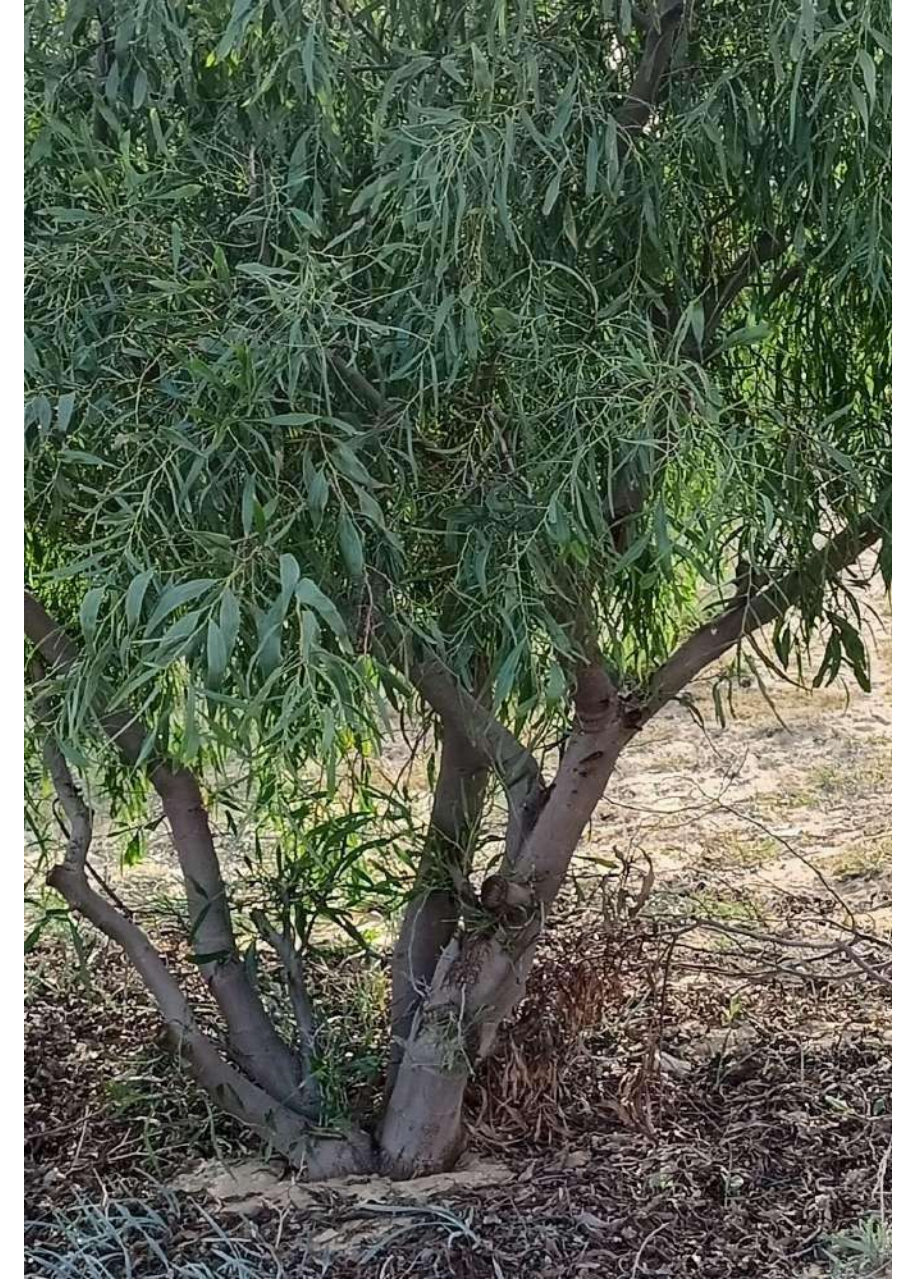
Z8: ZONE DE PRAIRIE



LE PLAN D'INTERVENTION

1.Objectifs généraux

- **Conservation** : Maintenir et protéger les Eucalyptus et les Pins existants, qui constituent le cœur écologique de la forêt.
- **Élimination des espèces indésirables**: Supprimer les espèces invasives ou malades (Lycium, cactus attaqués, ainsi que les Acacias).
- **Réhabilitation des zones dégradées** : Améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique du site, tout en favorisant la biodiversité.
- **Prévention des dépôts sauvages**: Installer des barrières efficaces et sensibiliser le voisinage.
- **Gestion durable** : Mettre en place un entretien régulier pour assurer la pérennité du site.



2. Plan d'intervention

1. Éliminer les Acacias, les Lycium et les arbres morts,
2. Nettoyer l'espace,
3. Éliminer les arbres morts et ceux en concurrence avec les arbres en bon état,
4. Éliminer les Acacias, et le Figuier de barbarie attaqué,
5. Élimination des Lycium et des espèces invasives
6. Élimination des Acacias saligna et des espèces invasives
7. Nettoyage de l'espace
8. Nettoyage de l'espace



3. Intervention par zone



Zone 1 - Eucalyptus, Acacia, Lycium

Actions principales :

Conserver les Eucalyptus et les Pins existants.

Éliminer les Lycium et les Acacias indésirables selon le plan.

Tailler les arbres pour favoriser la santé et la croissance.

Entretien régulier :

Contrôle des parasites et maladies.

Zone 4 - Acacia + cactus

Actions principales :

Éliminer les cactus attaqués par la cochenille farineuse.

Supprimer les arbustes indésirables.

Réparer ou remplacer le grillage pour sécuriser la zone.

Reboisement :

Planter des espèces adaptées au sol sec pour stabiliser la zone (ex. Pistacia lentiscus, arbustes locaux résistants).

Zone 8 - Prairie

Actions principales :

Conserver les Eucalyptus et Acacia existants.

Supprimer les Pins malades et les Lycium.

Entretenir la prairie par fauche périodique pour limiter la pousse des espèces invasives.

Aménagement complémentaire :

Créer des chemins d'accès piétonniers pour l'observation et l'entretien.

Zone 2 - Zone non végétalisée

Actions principales :

Nettoyer les déchets et organiser un ramassage initial complet.

Installer une clôture plus haute et solide pour empêcher les dépôts sauvages.

Prévoir une signalisation de sensibilisation sur la protection du site.

Aménagement éventuel :

Créer un couloir de végétalisation avec des espèces locales résistantes (arbustes et plantes couvre-sol) pour stabiliser le sol. Une forêt en Methode Miyawaki peut être efficace.

Zone 5 - Dune avec Pins

Actions principales :

Stabiliser les troncs inclinés si possible.

Planter de jeunes Pins pour renforcer la dune et limiter l'érosion.

Entretien :

Élimination des plantes invasives qui concurrencent les Pins.

Zone 7 - Dune de sable (Cactus, Acacia, Lycium, oléastre, Lis maritime) Actions principales :

Éliminer les débris et déchets plastiques.

Maintenir les espèces indigènes adaptées à la dune (oliastre, Lis maritime).

Supprimer les Lycium et les cactus envahissants ou malades.

Stabilisation :

Renforcer la dune avec des plantations supplémentaires d'espèces locales résistantes au vent et à la sécheresse.

Zone 3 - Pinède

Actions principales :

Évaluer l'état sanitaire des Pins (dommages dus au vent, maladies).

Supprimer les arbres morts ou malades.

Éclaircir la pinède si nécessaire pour améliorer la pénétration de lumière et favoriser la régénération naturelle.

Entretien régulier :

Ramassage des aiguilles mortes pour limiter le risque d'incendie.

Zone 6 - Haie et grillage

Actions principales :

Supprimer les espèces indésirables.

Réparer le grillage métallique dégradé.

Maintenir les Acacias delbata et les espèces spontanées saines.

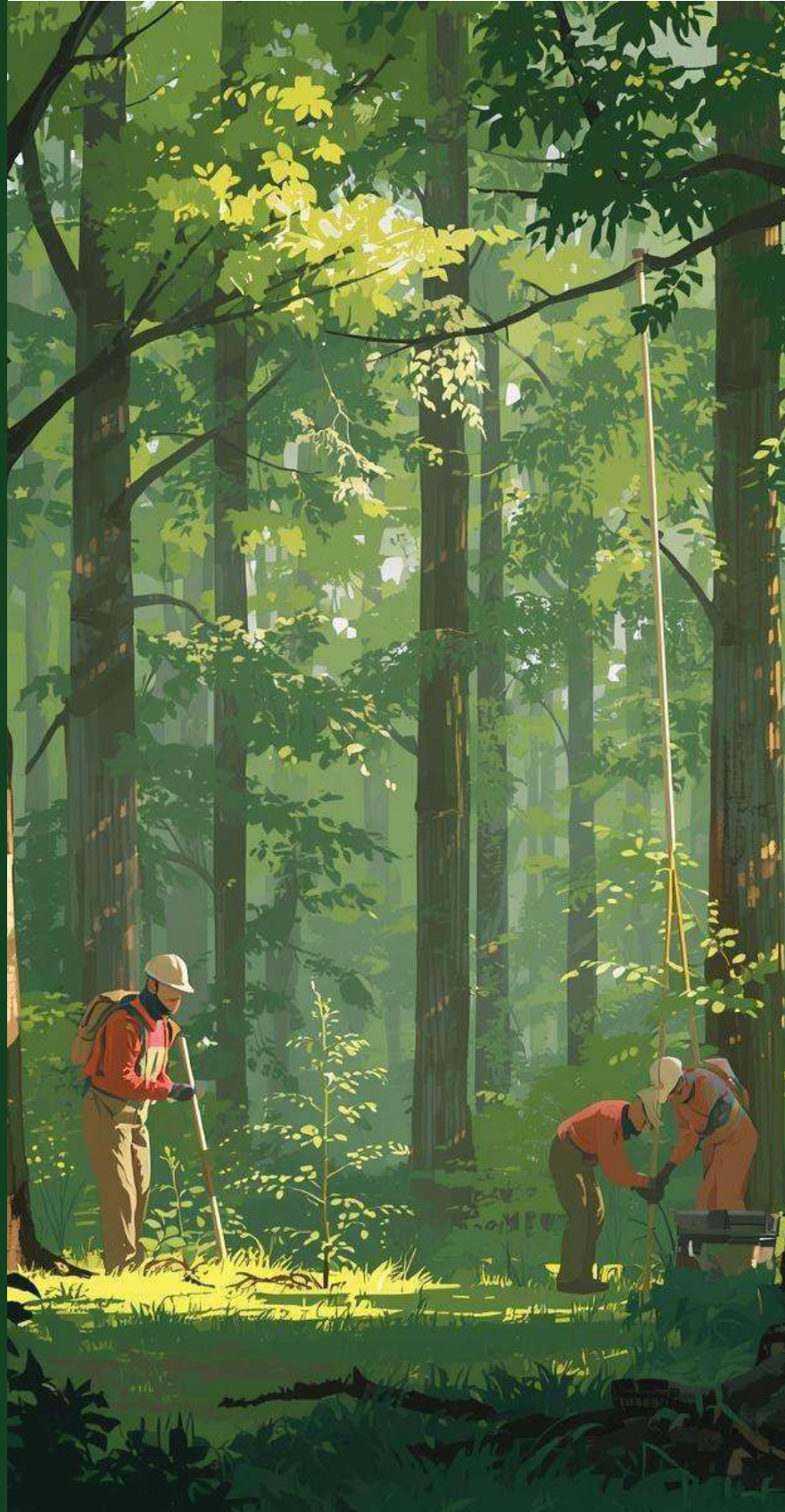
Entretien régulier :

Taille annuelle des haies.

Surveillance des intrusions et dépôts sauvages.

4. Entretien général du site

- **Ramassage et gestion des déchets** : plan annuel de nettoyage et sensibilisation des habitants.
- **Contrôle des espèces invasives** : suivi semestriel pour éviter la propagation.
- **Arrosage et irrigation** : uniquement pour les jeunes plantations ou les espèces sensibles.
- **Surveillance du grillage et des clôtures** : réparation annuelle.
- **Sensibilisation** : panneaux pédagogiques sur l'importance de la forêt, ateliers pour les écoles et les habitants.

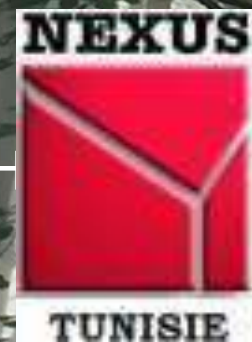




Dr Saida HAMMAMI
Experte paysagiste

Mail: saidahammami29@gmail.com

Tél : +21622751042



PROJET REGENERATION - ACTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE

CUP N° E51G25000070009

La forêt du Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en
Cultures Maraichères de Primeurs de Chott Mariem

Mercredi 17 Décembre 2025